

soient fixés pour l'avenir à une somme d'au moins trois mille piastres."

MM. les proposeurs et secondeurs, ainsi que M. R. Bickerdike, James Price et J. A. Vaillancourt font quelques observations très appropriées dans le même sens, et la motion est votée à l'unanimité.

M. le Président dit qu'il est heureux de cette expression d'estime et de reconnaissance pour les services qu'il a pu rendre à la Banque; mais qu'il ne peut accepter d'autre récompense. Il laissera donc les \$1,000 qu'on a bien voulu lui voter pour grossir davantage les profits de l'année qui commence. Ses modestes revenus suffisent à son ambition personnelle; mais cette ambition lorsqu'il s'agit des intérêts de la Banque va jusqu'à espérer qu'avec l'aide de ses collègues elle occupera une position de plus en plus importante dans la finance canadienne.

Proposé par M. Aug. Morin, secondé par M. Ferréol Dubreuil :

"Que le rapport de cette assemblée soit imprimé et distribué aux actionnaires, pour leur information." Adopté. Et l'assemblée s'ajourne.

A une assemblée subséquente de MM. les Directeurs, M. F. X. St-Charles fut réélu président et M. R. Bickerdike, vice-président pour l'année courante.

(Signé),

M. J. A. PRÉNDERGAST,
Secrétaire et Gérant-général

LES LAITIÈRES COOPÉRATIVES DE BELGIQUE

Sur ce sujet, la *Presse agricole* publie les renseignements suivants :

L'industrie laitière a fait en Belgique de grands progrès depuis la création des laitières coopératives, en 1888, grâce à l'initiative du baron Léon Peers qui a mis généreusement à la disposition de la première société, qui s'est créée à Ooscamp, près Bruges, tous les capitaux nécessaires pour l'acquisition de l'outillage et pour couvrir les frais d'installation. La réussite de cette fondation a été entière, ce qui a encouragé la création de beaucoup d'autres sociétés sur le même modèle.

Voici le principe de toutes ces installations :

L'installation est l'œuvre et la propriété d'un bailleur de fonds qui se charge personnellement ou par délégation de l'administration ou de la gérance de la laiterie, sous le contrôle des fermiers associés; il assume tous les risques de l'entreprise et il n'en retire aucun bénéfice. Les fermiers fournissent le lait qui doit être travaillé en commun, et ils reprennent, en nature, leur quote-part des résidus de la fabrication; ils répartissent entre eux, à la fin de chaque mois ou même de chaque quinzaine, le produit des ventes, sur lequel le pro-

priétaire prélève toutefois une légère somme, ordinairement un demi-centime par kilogramme de lait travaillé, pour couvrir les différents frais de l'exploitation, y compris les intérêts et l'amortissement du capital d'installation. S'il y a un excédent, il peut être partagé, à la fin de l'année, entre les associés, proportionnellement aux sommes calculées d'après la quantité et la richesse en crème du lait fourni par chacun d'eux pendant tout le cours de l'exercice écoulé.

Ce régime est complètement différent de celui des laitières françaises dites centrales, et des anciennes laitières danoises, dans lesquelles le propriétaire, qui courait également tous les risques de l'entreprise, achetait le lait aux cultivateurs, le travaillait et vendait les produits pour son propre compte; les intérêts des producteurs n'étaient plus directement en jeu et ceux-ci, n'étant pas intéressés dans les bénéfices, jaloux au contraire de ceux qu'ils supposaient réalisés par l'industriel, ne veillaient plus aucunement à la bonne conservation de leur lait, qui s'altérait parfois en séjournant dans des vases plus ou moins propres.

Il y a actuellement en Belgique une quarantaine de laitières coopératives à bras, dont le capital varie entre 1,200 et 3,000 francs, (\$240 et \$600) et qui travaillent de 500 à 1,500 litres (110 à 330 gallons) de lait par jour; environ dix-huit usines à vapeur, également coopératives, travaillant en moyenne 3,000 litres (660 gallons) et ayant exigé une installation première d'une valeur de 21,000 à 52,000 francs (\$4,200 à \$10,400) se sont établies en peu d'années dans ce pays. Les bénéfices réalisés ont varié de 15 à 35 0/0 du capital de première installation, tous frais, intérêt du capital et amortissement déduits. Les facilités et les profits que peuvent donner les laitières coopératives sont maintenant démontrés par les faits.

LA CONCURRENCE JAPONAISE

Nous avons reproduit, à différentes reprises, les craintes exprimées tant en Europe qu'aux Etats-Unis, au sujet de la concurrence que les Japonais, grâce à une main-d'œuvre excessivement bon marché pourraient faire aux nations industrielles. Voici maintenant une autre opinion moins pessimiste que celles que nous avons précédemment reproduites.

Le *Weekly Mail*, qui paraît au Japon, consacre un récent article à la concurrence japonaise aux Etats-Unis. Ce journal adopte la manière de voir d'un comité de San Francisco qui considère qu'on escompte fort l'avenir en croyant le Japon d'ores et déjà en mesure de concurrencer les Etats-Unis. La main-d'œuvre, pour habile qu'elle soit, dit-il, et à bas prix n'est pas le seul facteur du succès.

On a prouvé que dans le cas même d'une spécialité essentiellement japonaise, le savoir faire européen sait conserver plus que son propre terrain. Il s'agit de la laque. Les Japonais sont, sans conteste, les premiers laqueurs du monde.

C'est donc en cette matière, mieux qu'en nulle autre, qu'ils devraient défier toute concurrence. Que se passe-t-il dans la pratique? Les Japonais, qui ont cherché à accaparer pour ce produit, le marché de New-York, ont été évincés par les Allemands qui se rendent beaucoup mieux compte des goûts des Américains et fournissent des laques plus appréciées et d'un prix plus avantageux que les propres articles japonais. Ces laques ne sont, certes, pas belles, mais elles ont le mérite d'être appropriées au but immédiat recherché par leurs fabricants.

Un autre exemple est tiré de l'orfèvrerie. Comme ciseleurs sur métaux, les Japonais sont hors de pair.

Il semblerait donc qu'ils dussent trouver dans cette branche un vaste et fructueux débouché en Europe comme en Amérique. Ce n'est point le cas. A l'exception de quelques articles de fantaisie, objets d'art plutôt que d'utilité, ils n'envoient rien au dehors. Ils n'ont pas jusqu'ici rencontré le goût occidental et, si l'on en juge d'après le passé, on peut croire qu'ils dépenseront longtemps encore leurs forces en essais stériles.

Le journal de Yokohama conclut en somme que les relations et l'échange des idées entre l'Orient et l'Occident devront devenir beaucoup plus actifs et moins superficiels avant que les manufacturiers japonais soient à même de s'assimiler suffisamment la connaissance des besoins occidentaux pour devenir des concurrents dangereux. Pour les articles courants, tels les fils de coton, les produits textiles, les mouchoirs de soie, les allumettes, etc., etc., ils sont aisément guidés, mais ils demeurent en retard là où il faut un jugement libre et l'instinct mercantile.